



JESSICA FRANCE
Association Loi 1901

Action collective

PME/PMI, intégrez les exigences de la certification aéronautique dans le processus de conception des systèmes électroniques

Une démarche d'accompagnement proposée par JESSICA France
avec le soutien de la DIRRECTE et de la Région Midi-Pyrénées

Les politiques d'externalisation des donneurs d'ordre avec des Work Packages de plus en plus importants nécessitent une autonomie, un partage de risques, et un engagement croissant, financier et humain de chacun des acteurs de la chaîne de sous-traitance.

Le domaine de la certification est directement impacté par ces nouvelles organisations industrielles.

C'est pourquoi l'Etat et la Région Midi-Pyrénées sensibilisés aux enjeux du domaine, dans le cadre du programme structurant ADER 2, financent cette action collective portée par JESSICA France et vous propose l'atelier technique :

Initiation aux exigences du DO178 B

Le standard reconnu par les autorités de certification Europe (EASA) et Amérique (FAA) pour le logiciel de vos équipements aéronautiques

Jeudi 6 octobre 2011 - salle Europe du LAAS/CNRS

Informations pratiques

- **Lieu** : salle Europe du LAAS / CNRS -7 av du Colonel Roche, 31077 toulouse
Plan d'accès : <http://www2.laas.fr/laas/images/plan-complexe.gif>

Inscription à l'atelier par email auprès de salas@captronic.fr avec confirmation à la réception du dossier et du chèque

Nom, Prénom, Tél. et Email de la personne inscrite :

- 1).....
- 2).....

Rappel Financement Etat et Région : 75 % du coût de la prestation
Coût par personne entreprise éligible (*) : 119.60 € TTC
Coût pour entreprise non éligible : 478.40 € TTC

Dossier d'inscription à nous retourner avec le chèque à l'ordre de JESSICA France à récupérer sur le site <http://www.captronic.fr/Certification-aeronautique.html>

- **Renseignements complémentaires** :
Sébastien SALAS, Tél. : 05 61 33 63 33

Atelier technique dispensée par APSYS et ACG, membres de l'initiative «Certification together »



(*) Critère d'éligibilité des PME : entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes, et dont soit, le CA annuel n'excède pas 50 M€, soit le total du bilan annuel n'excède pas 43 M€ et qui ne soit pas détenue à hauteur de 25 % ou plus du capital ou des droits de vote par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition donnée ci dessus.

Objectifs de l'atelier : Vous informer sur les exigences de certification applicables au logiciel de votre système embarqué aéronautique.

Il s'agit de comprendre les enjeux des aspects logiciels de la certification, de présenter les principes du DO178B/ED12B et de savoir comment l'utiliser et l'appliquer.

Public : Chef de projet, Ingénieur qualité, Ingénieur logiciel. Il est préférable d'avoir une première expérience de développement logiciel.

Programme : 8h50 Accueil des participants

9H00 Présentation de l'offre action collective certification, Sébastien SALAS de CAPTRONIC

9h05 Présentation de l'initiative « certification together », Lionel Burgaud de Aéroconseil

9H15 Atelier DO178B/ED12B par Luc Casagrande, APSYS et Frédéric Pothon, ACG
Principes, processus de développement et processus intégraux, comment utiliser le document

1. DO178B/ED12B : PRINCIPES

Objectifs : connaître les points clés permettant de comprendre le texte du document et savoir l'appliquer.

- Rappel du contexte réglementaire des systèmes aéronautiques
- Les principes essentiels du DO178B/ED12

2. DO178B/ED12B : CYCLE DE VIE LOGICIEL ET PROCESSUS

Objectifs : présentation du cycle de vie du logiciel, des processus et des objectifs

- Cycle de vie et processus
- Flux d'information entre les aspects système et les aspects logiciels
- Les différents processus développement, vérification, configuration management, assurance qualité.

3. COMMENT UTILISER LE DO178B/ED12B

Objectifs : expliquer l'application des objectifs en fonction de la criticité du logiciel.

- Les tables d'objectif, Les donnée, Levelling

4. QUALIFICATION DES OUTILS

Objectifs : comprendre le besoin de qualification des outils, les critères et éviter les interprétations erronées

- Critères de qualification
- Outils de développement, Outils de vérification, Outils non qualifiés

5. RELATIONS AVEC LES AUTORITES

Objectifs : Savoir conduire les activités de certification logiciel et mener des revues

- Processus de certification
- Préparation et déroulement des revues

6. QUESTIONS / REPONSES



(*) Critère d'éligibilité des PME : entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes, et dont soit, le CA annuel n'excède pas 50 M€, soit le total du bilan annuel n'excède pas 43 M€ et qui ne soit pas détenue à hauteur de 25 % ou plus du capital ou des droits de vote par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition donnée ci dessus.